

Article 1. Organisation

Société Organisatrice

Entropic Synergies, Société par actions simplifiée au capital de 906 000 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le RCS PARIS B 48253898000012, dont le siège social est situé au 30 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris, organise un Jeu-concours au sein de sa communauté financière dénommé « TradingDuel™ » dont les règles de participation sont décrites par les présentes Conditions Générales d'Utilisation (les "CGU").

Préambule

Le jeu-concours gratuit est organisé pour une durée illimitée dans le temps. Chaque fin de mois des cadeaux sont offerts aux gagnants. Entropic Synergies se réserve la possibilité, de plein droit, d'interrompre le jeu-concours, à tout moment, avec un préavis de quatre semaines et sans aucune justification préalable. Le cas échéant, l'arrêt du jeu sera notifié par email à l'ensemble des membres et annoncé sur le site Internet www.tradingduel.com. La responsabilité de la société Entropic Synergies ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait. Les participants ne pourront notamment prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

La responsabilité de la société Entropic Synergies ne peut également être engagée ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au site <http://www.tradingduel.com> quelles qu'en soient les raisons, ni de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

Les participants s'engagent à décharger de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent jeu ou d'un cadeau offert à l'occasion du présent jeu, la société Entropic Synergies ainsi que ses sociétés partenaires, ses cadres ou ses employés.

Ci-après aussi dénommée « TradingDuel ».

Article 2. DEFINITIONS

Les termes figurant dans le présent Contrat auront la définition ci-après mentionnée. Ils conserveront la même signification qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel.

« JEU » : désigne le jeu « TradingDuel » qui a été conçu et développé à partir de la technologie TradingDuel™, propriété d'Entropic Synergies. Le JEU est organisé et hébergé en France en conformité avec les lois en vigueur dans ce pays.

« Site du Jeu » : site Internet du JEU, accessible sous l' URL www.tradinduel.com

« Participants » ou « Joueurs » ou « Duellistes » : internautes participant au JEU.

« Duellars » : Les points de classement accumulés pendant le JEU. Monnaie virtuelle symbolisée par le signe « d\$ » ou « D\$ ».

Article 3. DUREE, SESSIONS, PHASES, HORAIRES

Le JEU est organisé pour une durée illimitée dans le temps.

Chaque personne doit avoir finalisé son inscription pour participer au Jeu. Chaque participant reçoit 1000 points (appelés Duellars) à l'inscription et peut en recevoir 1000 supplémentaires en validant son adresse email.

Le Jeu se décompose dans le temps en une Session par mois, et deux Phases :

- Une Phase d'entraînement de 3 semaines,
- Une Phase finale d'une semaine.

En semaine, le Jeu se joue du lundi au vendredi sur des instruments financiers réels jusqu'à la clôture des cotations (24/24h pour les devises).

Pendant le week-end le Jeu se joue sur une devise virtuelle appelée « EUR / DUELLAR » (notée « EUR/D\$ »).

Les finales se terminent toujours un vendredi à 18h.

Les inscriptions restent ouvertes pendant toute la durée d'une session et pendant toute la durée du Jeu jusqu'au dernier jour inclus.

Article 4. REGLEMENT

Le présent Règlement décrit l'organisation des concours et fixe les modalités de participation. Il a été déposé chez Maître LARAPIDIE, Huissier de justice, 68 r Turbigo, 75003 Paris. Les changements apportés au règlement seront annoncés sur le « site du JEU » avant sa mise en place effective.

Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau dépôt chez Maître LARAPIDIE et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne.

Tout joueur sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au JEU et ce à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Joueur refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au JEU.

Article 5. REGLES DU JEU

a) Principe général

Le principe du JEU consiste à mettre en compétition les Participants souhaitant se mesurer les uns aux autres sur leur capacité à réaliser la meilleure anticipation de marché sur un ou plusieurs produits financiers réels.

Les Participants au JEU se confrontent individuellement à un autre Participant ou à plusieurs Participants au cours d'un « Duel boursier » (appelé « Duel » ci-après) d'une durée variant de 1 à 6 minutes chacun.

▪ **Chaque phase d'une session se joue de la même façon :**

- Une session démarre avec une phase d'entraînement et se termine avec une phase finale de 5 jours (du lundi au vendredi).
- A la fin de la première phase (Entraînement) les soldes et classements sont remis à zéro. Seuls les points de Bonus sont conservés.
- A la fin de la seconde phase, la phase finale, les 3 premiers ont droit à des lots.
- Au départ d'une Phase, chaque Participant reçoit 1000 Duellars (noté 1000 d\$) sur son solde virtuel. Il se voit ajouter tous les points de Bonus gagnés en validant son adresse email, en invitant d'autres personnes à participer au JEU ou en répondant aux questions complémentaires sur son profil, ainsi que tous les autres Bonus accumulés lors des sessions précédentes.
- Chaque Participant peut jouer autant de Duels qu'il le souhaite.
- Les scores sont archivés pendant un mois après la fin de Session.

b) Jeu virtuel

Il est important de préciser que les joueurs passent des ordres de bourse virtuels et que le JEU ne nécessite pas l'ouverture d'un compte titre et n'est donc lié à aucune passation d'ordres réels.

c) Déroulement d'un « Duel »

Au cours d'un Duel, les Participants au JEU passent des ordres d'achat/vente virtuels sur le même produit financier dont les cotations défilent en temps réel sous la forme d'un graphique.

Ces couples d'ordres (achat puis vente ou vente puis achat), sont aussi appelés des « positions ». Une position s'initie par un ordre d'achat ou de vente (la vente à découvert étant autorisée), on parle alors d' « ouverture de position » ou de « prise

de position ».

Toute position ouverte doit être fermée avant de pouvoir prendre une nouvelle position. A la clôture d'une position (achat ou vente selon l'ouverture choisie) est réalisée un gain (plus-value) si l'anticipation (hausse ou baisse) est confirmée, ou une perte (moins-value) si l'anticipation est infirmée.

Exemples :

- Achat à 10, puis vente à 15, la plus-value est de 5.
- Vente à 10, puis achat à 5, la plus-value est de 5.
- Achat à 20, puis vente à 10, la moins-value est de 10.
- Vente à 20, puis achat à 25, la moins-value est de 5.

Chaque ouverture de position est précédée du choix d'un effet multiplicateur (appelé « Investissement ») égal à un montant que le Participant prélève directement sur son solde virtuel (solde en « Duellars », monnaie virtuelle du JEU). A la clôture de la position le gain (ou la perte) est la différence entre le prix d'achat et le prix de vente multipliée par l' « Investissement » choisi à l'ouverture. Il n'y a pas à préciser d'investissement pour fermer une position. Ce Gain (ou perte) vient directement augmenter (ou diminuer) le « Score » du Participant (calculé en points).

Chaque « Investissement » utilisé pour ouvrir une position vient se cumuler à l'Enjeu du Duel (Ou « Pot »). Cet Investissement ne se récupère pas à la fermeture de la position.

Le solde diminue à chaque nouvel Investissement tout au long du Duel et n'augmente qu'en cas de gain à l'issue du Duel (récupération du Pot par le gagnant du Duel).

Pendant la durée du Duel chaque participant peut prendre un nombre illimité de positions les unes après les autres, alimentant ainsi le « Pot ». Il n'y a pas de commission ou frais associé à un ordre d'achat ou de vente. La seule contrainte étant la somme des Investissements possibles dépendant directement du niveau du solde du Participant (nombre de « Duellars » disponibles) ou de la Limite éventuelle du Duel concerné.

Si, durant un Duel, un Participant n'a plus assez de Duellars pour continuer à jouer, il peut attendre alors la fin du Duel ou le quitter.

Le gagnant à l'issue du Duel est celui qui a réalisé le meilleur « Score », il remporte alors le « Pot » (ensemble de toutes les sommes investies par position par tous les Participants du Duel).

d) Choisir un Duel

Pour jouer un Duel, les participants choisissent l'un des Duels disponibles sur la page « Jeux » du site du Jeu selon leur propre Niveau et les caractéristiques des Duels, dont le Type (2 joueurs ou 3 à 5 joueurs), l'Instrument Financier, la Durée, l'Investissement Minimum, et sa Limite (Sans limite ou Limite Fixe).

▪ Niveau des Joueurs :

Un joueur peut jouer en duel avec n'importe quel autre joueur quelque soit son niveau. Pour passer au niveau suivant le joueur doit remporter le maximum de Duels afin de franchir les seuils de Duellars. Le niveau atteint n'a pas d'impact sur le déroulement et les résultats des Duels. Il ne s'agit que d'un élément informatif sur la progression du joueur.

▪ Types de Duel : 2 joueurs ou Plusieurs

2 joueurs

- Dès que le Duel est choisi par au moins un second participant, le Duel peut commencer à l'issue du compte à rebours visible à l'écran.

Plusieurs (3 à 5 joueurs), noté « +3 joueurs »

- Dès que le Duel est choisi par au moins un troisième participant, le Duel commence à la fin du compte à rebours visible à l'écran, pendant ce temps 2 autres joueurs peuvent rejoindre le Duel.
- Le niveau de gain potentiel d'un Duel à plusieurs est très supérieur au Duel à deux.
- Le niveau de perte potentielle d'un Duel à plusieurs est identique au Duel à deux.

▪ Limite du Duel : Sans Limite ou Limite Fixe

- Dans le cas de Duels **sans limite** les joueurs peuvent utiliser la totalité de leur solde pour chaque nouvel Investissement. Le gagnant empoche la totalité du Pot, le(s) perdant(s) perd(ent) uniquement leur(s) Investissement(s).
- Pour les Duels à **limite fixe**, les règles du Duel restent les mêmes qu'en l'absence de limite, la seule différence étant que le total maximum des Investissements possibles est limité à une valeur fixée à l'avance (en Duellars). Cette limite correspond au montant maximum qui sera déduit du solde de chaque perdant à l'issue du Duel.

▪ Investissement Minimum

- L'Investissement Minimum est la valeur minimum que le joueur peut associer à l'ouverture d'une position (achat ou vente).
- Il est possible de multiplier par une à dix fois cet Investissement Minimum avant

chaque prise de position grâce à l'effet de Levier.

e) Méthodes de calcul pour déterminer le Score d'un Duel

Au début d'un Duel le Score est à zero. Chaque joueur a un solde qui lui est propre.

Pendant un Duel, un joueur ne peut faire évoluer son score que s'il a pris position à l'achat ou à la vente (deux indicateurs intermédiaires donnent à tout instant le Score et l'Investissement de la position courante). Toute position fermée ne donne aucun point. Dans le cas où un joueur a une position ouverte à l'achat, toute hausse constatée après son achat lui permet d'enregistrer des points selon le calcul :

- Nouveau Score = Ancien Score + [(Cours actuel – Cours achat) x Investissement choisie] x facteur interne fixe.
- Le « facteur interne fixe » permet simplement d'obtenir des valeurs entières supérieures à 1 pour simplifier l'affichage des scores et reste identique pour tous les joueurs à tout instant.

Exemple :

Au début du Duel, le score est à zero, le joueur achète lorsque le cours est à 100 avec un Investissement de 10 Duellars. L'Investissement (10 Duellars) est immédiatement ajouté au Pot du Duel. Si le cours passe à 120, le Score est donc de $20 \times 10 = 200$ points (ici le facteur interne est à 1 donc sans incidence). Si le joueur ferme sa position en vendant à cet instant, il ajoutera 200 points à son score. Il peut aussi attendre un peu et voir le cours monter et descendre avant de choisir un autre moment pour fermer sa position. Tant que sa position n'est pas fermée, son score varie.

Si une position reste ouverte avant la fin du Duel, celle-ci sera automatiquement fermée au dernier cours constaté à la fin du Duel.

f) Jeu Nul

Certaines circonstances durant un Duel peuvent produire un « Jeu nul », il s'agit de situations où aucun Duellars n'est investi. Dans ce cas aucun Duellar n'est gagné ou perdu.

g) Pénalité d'inactivité au cours d'un Duel

Dans le cas où à l'issue d'un Duel à Deux ou d'un Duel à Plusieurs, l'un des joueurs n'a pas du tout joué, il sera débité de 100 duellars au titre de la pénalité d'inactivité. Ce montant sera alors débité du solde de chaque joueur inactif à l'issue du Duel. Les autres joueurs ne recevant aucun Duellar.

h) Duel Interrompu

Dans le cas d'interruption volontaire ou non d'un Duel, le joueur peut revenir à son Duel en revenant sur le site du Jeu, en s'identifiant, puis en choisissant son Duel dans la liste des Jeux. Le système lui proposera automatiquement de revenir à son dernier Duel.

Tant que ce Duel ne sera pas terminé (durée du Duel atteinte), le joueur ne pourra pas en jouer un autre. Dans tous les cas l'organisateur ne pourra être tenu responsable de l'interruption d'un Duel et aucun joueur ne pourra prétendre à la récupération des Duellars engagés.

i) Classement

Un classement provisoire est mis à jour en temps réel après chaque Duel. A la fin de chaque phase de la compétition, un classement général est établi selon le solde en Duellars de chaque participant. Le joueur ayant le solde le plus élevé étant classé premier, et les suivants selon leur solde décroissant.

A la fin de chaque phase finale (chaque mois), des cadeaux sont distribués.

j) Cas d' ex æquo (même nombre de Duellars)

Le critère pour départager les joueurs ayant le même nombre de Duellars sera la date d'inscription au formulaire complet, l'avantage étant donné au joueur ayant accumulé le même nombre de Duellars en moins de temps que les autres ex æquo.

k) Récupération de Duellars

Lorsque le solde du joueur a atteint la somme minimum de 250 Duellars, le joueur ne peut plus jouer.

Il est cependant possible pour le joueur, sans être obligatoire, de continuer à jouer en récupérant des Duellars de différentes façons :

- En répondant à des questions posées par l'organisateur et ses partenaires. Dans ce cas chaque bonne réponse donnée par le joueur est récompensée par le crédit de Bonus sur son solde (montant en Duellars précisé pour chaque question).
- En parrainant d'autres personnes. L'inscription de ces personnes entraînant automatiquement le versement d'un Bonus de 100 Duellars. Le nombre maximum de personnes parrainées étant limité à 10.

l) Limitation du nombre de victoires donnant lieu à un cadeau

Un même joueur ne pourra gagner que 2 cadeaux au maximum sur les 3 sessions proposées. Une fois cette limite atteinte, ce joueur restera dans le classement final, mais son cadeau sera attribué au joueur immédiatement derrière lui au classement.

Article 6. DOTATIONS

Le dernier jour de chaque session mensuelle à 18:00 sont attribués les lots suivants

LOTS :

1er : Chèque de 50 euros

2eme : Chèque de 30 euros

3eme : Chèque de 10 euros

Conditions d'obtention des lots

Les gagnants seront avertis par L'Organisateur par courrier électronique à l'adresse électronique qu'ils auront fournis lors de leur participation au JEU. Les gagnants doivent autoriser toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toutes indications d'identité ou d'adresses fausses entraînent automatiquement l'élimination de la participation. Chaque gagnant aura un délai de 1 semaine après envoi du courrier électronique par L'Organisateur pour se manifester. En cas de défaut de manifestation d'un gagnant dans le délai indiqué, chaque lot sera attribué au participant placé juste en dessous, c'est-à-dire au participant situé juste après le gagnant défaillant dans le classement. Celui-ci sera également averti par courrier électronique à l'adresse qu'il aura renseignée lors de son inscription au JEU et disposera également de 1 semaine pour se manifester auprès de L'Organisateur par réponse au courrier électronique. En cas de défaut de manifestation dudit gagnant placé initialement en 2ème position, la même démarche est prévue jusqu'à la manifestation d'un gagnant.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation. Les lots seront mis à disposition des gagnants et à eux seuls. Ils ne pourront être ni échangés, ni repris, ni versés sous une autre forme. Le(s) prix sera(ont) accepté(s) tel(s) qu'il(s) est(sont) annoncé(s) sur le site du Jeu. Aucun changement (de date, de valeur,...) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à L'Organisateur.

Aucune contrepartie financière ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé. Il est précisé que L'Organisateur ne fournira aucune prestation de garantie ou d'assistance, le(s) gain(s) consistant uniquement en la remise du (des) prix

prévu(s) pour le JEU.

L'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer le(les) lot(s) par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité dudit(desdits) lot(s), sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Toutefois, si le(les) lot annoncé(s) ne pouvait(ent) être livré(s) par L'Organisateur, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de non fourniture du(des) lot(s) par ses Partenaires, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourront être réclamés. Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations concernant la mise à disposition du (des) lot(s) doivent être formulées sur demande écrite auprès de :

Entropic Synergies, Service des Relations Joueurs, 30, rue Notre Dame des Victoires, 75002 PARIS.

Article 7. DETERMINATION DES GAGNANTS

La date de clôture de chaque Session est fixée à la fin de la seconde Phase, la Phase Finale. L'enregistrement des scores est arrêté à 18h00, GMT+1.

A compter des date et heure de clôture de chaque Session, les inscriptions enregistrées sur le site jusqu'à ces date et heure de clôture seront sauvegardées sur un support informatique non réinscriptible, garantissant l'impossibilité de toute falsification postérieure à son enregistrement et donc à la non-participation à la remise des lots du JEU.

L'organisateur du JEU déterminera à l'issue de chaque session les gagnants ayant réalisé les meilleurs scores au classement général.

Il est rappelé que la qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du joueur dont l'exactitude des informations saisies sur le formulaire d'inscription.

La liste des gagnants pourra être consultée pendant un mois suivant la fin de chaque Session sur le Site du Jeu (Menu « Résultats»). Les Participants autorisent L'Organisateur et ses partenaires commerciaux, à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires liées à ce JEU, les informations des Participants sur tout support et dans le monde entier, sans que cette autorisation ne puisse ouvrir d'autres droits que celui de recevoir les lots gagnés.

Article 8. PARTICIPATION

Le présent concours est ouvert à toutes les personnes physiques majeures. Seules les personnes résidant au sein de la Communauté Européenne et en Suisse, à l'exclusion des salariés et administrateurs de «L'Organisateur» ainsi que de leur

famille directe, peuvent participer au JEU.

La participation au JEU est exclusivement proposée par l'intermédiaire du site du JEU (« <http://www.tradingduel.com> »).

La participation au présent JEU est subordonnée à l'inscription préalable du joueur et à l'ouverture d'un compte sur le « site du Jeu ».

L'ouverture d'un compte sur le « site du Jeu » est strictement limitée à un compte par personne physique (même nom, même prénom et même adresse). L'Organisateur se réserve le droit de supprimer les comptes multiples et/ou de demander un justificatif d'identité et de domicile en cas de doute sur la validité d'une inscription. Toute personne contrevenant à ce point s'exclut automatiquement du présent JEU et ne peut prétendre en aucun cas à l'un des lots mis en Jeu.

L'utilisation d'un même compte par plusieurs personnes est interdite.

La complicité ou la coopération entre joueurs favorisant un Participant ou un groupe de Participants est interdite et mesurée quotidiennement par un système anti-fraude. Toute personne liée à ce type de manipulation de groupe s'exclut automatiquement du présent JEU et ne peut prétendre en aucun cas à l'un des lots mis en Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de traiter statistiquement les données des Participants dans le cadre de l'application de mesures anti-fraudes.

L'Organisateur peut à n'importe quel moment du JEU, et sans préavis ni notification, exclure un Participant s'il constate un comportement déviant avéré, ou une utilisation des fonctions du JEU à d'autres fins que le divertissement proposé.

L'exclusion d'un Participant entraîne l'annulation irrévocable de sa participation au JEU et de ses gains éventuels.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie. L'Organisateur se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voix de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

L'Organisateur se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

Le Participant ayant autorisé L'Organisateur à commercialiser les données communiquées peut revenir à tout moment sur cette autorisation en adressant en ce sens une lettre à L'Organisateur à l'adresse indiquée ci-dessus. Dans cette hypothèse, L'Organisateur cessera d'utiliser les données communiquées par le participant dans les trois jours suivant la réception de la lettre.

Le Participant peut à tout moment décider d'annuler sa participation au JEU.

Le règlement peut être consulté en ligne sur le « site du Jeu ». Il peut être obtenu gratuitement sur simple demande à L'Organisateur. Sur simple demande, L'Organisateur remboursera au tarif lent en vigueur les frais de timbres associés à cette demande de règlement (cf. Article 11).

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.

Article 9. INSCRIPTION

Pour jouer et gagner, les joueurs doivent s'inscrire préalablement sur le site du Jeu et remplir complètement et correctement le formulaire d'inscription. L'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout joueur dont les agissements pourraient nuire à L'Organisateur ou aux autres Participants du JEU ou dont les agissements seraient non conformes au droit français et/ou aux règles de bonne conduite sur Internet s'expose à être immédiatement exclu du concours.

Ces informations pourront être conservées et utilisées ultérieurement par l'Organisateur et ses partenaires à des fins commerciales.

Il est interdit d'utiliser un pseudonyme ou un avatar choquant, outrageant ou contraire aux bonnes mœurs ou d'indiquer des coordonnées inexactes.

Tout envoi de cadeau sera subordonné à la fourniture par le joueur à L'Organisateur d'un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de l'inscription du joueur. Si ces informations relatives au joueur s'avéraient différentes de celles saisies par celui-ci lors de son inscription alors sa participation serait invalidée.

Article 10. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent JEU sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 "informatique et liberté". Tous les joueurs disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données qui les concernent et ce directement auprès d'Entropic Synergies, Service des Relations Joueurs, 30, rue Notre Dame Des Victoires, 75002 PARIS.

Déclaration de traitement automatisé de données effectuée auprès de la CNIL, n°1236166.

Article 11. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le JEU est gratuit et sans obligation d'achat. Il se déroule exclusivement sur Internet. Les participants pourront demander à l'Organisateur, dont l'adresse est indiquée ci-dessus, le remboursement des frais de connexion au site du Jeu et/ou de communications téléphoniques occasionnés par la participation au JEU ainsi que les frais d'affranchissement afférents aux demandes de remboursement.

Pour les participants, dûment inscrits, accédant au JEU à partir de la France métropolitaine via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé - c'est à dire hors abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication - les coûts de connexion engagés pour la participation au JEU seront remboursés sur la base de 2 (deux) minutes à 0,021 €TTC (vingt et un millièmes d'euro toutes taxes comprises) la minute (tarif France Télécom en vigueur « heures creuses » lors de la rédaction du présent règlement), soit 0,042 €TTC (quarante deux millièmes d'euro toutes taxes comprises), incluant la minute indivisible crédit temps première minute à 0,11 €TTC (onze centimes d'euro toutes taxes comprises) seront remboursés aux joueurs en faisant la demande écrite, sur présentation ou indication cumulativement (1) de leur nom, prénom, adresse, (2) le nom du JEU ainsi que le site sur lequel il est accessible, (3) la date de début et de fin du JEU, (4) d'une copie de la première page de leur contrat d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description du forfait, (5) d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou d'un RIP (Relevé d'Identité Postal), (6) en précisant le nom du JEU, la date et l'heure de vos communications sur le site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie au JEU. L'Organisateur conserve en mémoire temporairement et dans les limites légales, les dates et heures d'entrée et de sortie sur le JEU, pour un identifiant donné (nom, adresse, et le cas échéant pseudonyme et mot de passe). Toute demande n'incluant pas l'ensemble des éléments visés ci-dessus sera automatiquement rejetée et ne recevra pas de réponse.

La demande de remboursement doit être effectuée au plus tard 15 jours après la participation au JEU à l'adresse suivante :

Entropic Synergies, Service des Relations Joueurs, 30, rue Notre Dame Des Victoires, 75002 PARIS.

Il est convenu que tout autre accès au JEU s'effectuant sur une base forfaitaire (câble, ADSL, liaison spécialisée...) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement puisque l'abonnement est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général, le confort qu'il procure et le fait d'accéder au JEU n'occasionne aucun frais supplémentaire.

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés

au tarif lent en vigueur. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier la validité des demandes par tout moyen et de rejeter toute demande incorrecte ou incomplète. Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par courrier (même nom, même adresse postale) pour toute la durée du JEU (le JEU étant limité à une participation par personne).

Article 12. LITIGES

La participation au JEU implique l'acceptation de ce présent règlement sans restriction ni réserve. L'Organisateur tranchera souverainement en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 15 jours après la proclamation des résultats de chaque session.